

Compte rendu de séance

Séance du 22 Mars 2022

L' an 2022 et le 22 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie sous la présidence de Monsieur BARJONET Thierry, Maire.

Présents : M. BARJONET Thierry, Maire, M. THIERRY Christophe, Mme VALLOIS Barbara, M. BREGÉAT Alexandre, Mme GADET Herveline, M. ROUSSEAU Narcisse, Mme GRIGNON Nelly, M. DECROI Jean-Claude, Mme TOGNI Séverine, M. BARC Jean-Michel, Mme BUNEA Tiffany, Mme LEBLANC Gwenola, M. LAMOTTE Philippe, Mme HOFFBECK Marie-Noël

Absente : Mme LELIEVRE Valérie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 14/03/2022

Date d'affichage : 14/03/2022

A été nommé secrétaire : M. ROUSSEAU Narcisse

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

DIA :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare renoncer au droit de préemption de la commune pour l'immeuble suivant :

- DIA n° 2022/03 : immeuble sis 1 rue du Clos Villette cadastré section AC 305-306-309-310-311-313 / ZO 117-118
- DIA n° 2022/04 : immeuble sis 2 ruelle du presbytère cadastré section AD 132-437-438
- DIA n° 2022/05 : immeuble sis 7 rue des Petits Bonnets cadastré section AD 770
- DIA n° 2022/06 : immeuble sis 12F rue du Moulin Vieux cadastré section ZO 157
- DIA n° 2022/07 : immeuble sis 27 place Louis Veuillot cadastré section AD 192
- DIA n° 2022/08 : immeuble sis 14 rue Neuve Dubois cadastré section AD 68-69-76-488-489-490
- DIA n° 2022/09 : immeuble sis 14 rue de Rouvres cadastré section AE 169

SOMMAIRE

Finances : approbation des comptes de gestion de l'exercice 2021 de Mme la Trésorière - 2022-06

Vote des comptes administratifs - 2022-07

Affectation du résultat de fonctionnement du budget communal de 2021 - 2022-08

Affectation du résultat de fonctionnement du budget assainissement de 2021 - 2022-09

Affectation du résultat de fonctionnement du budget eau de 2021 - 2022-10

Vote les budgets annexes de l'exercice 2022 - 2022-11

Demande de subvention au SIERP - 2022-12

Finances : approbation des comptes de gestion de l'exercice 2021 de Mme la Trésorière

réf : 2022-06

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter l'ensemble des documents budgétaires de l'exercice 2021, pour la

commune et pour les services,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE

Article unique : les comptes de gestion dressés par la Trésorière pour l'exercice 2021, pour la commune et pour les services, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des comptes administratifs

réf : 2022-07

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude DECROI, délibérant sur les comptes administratifs dressés par le Maire pour l'exercice 2021, pour la communes et les services,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er: de **DONNER ACTE** au Maire de la présentation faite des comptes administratifs 2021, lesquels peuvent se résumer comme suit :

Budget principal:

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		52 379.88		506 292.69		558 672.57
Opérations de l'exercice	148 783.70	101 295.16	873 843.81	1 062 871.10	1 022 627.51	1 164 166.26
TOTAUX	148 783.70	153 675.04	873 843.81	1 569 163.79	1 022 627.51	1 722 838.83
Résultat de clôture		4 891.34		695 319.98		700 211.32
Restes à réaliser	163 075.00				163 075.00	
Totaux cumulés	311 858.70	153 675.04	873 843.81	1 569 163.79	1 185 702.51	1 722 838.83
RESULTATS DEFINITIFS	158 183.66			695 319.98		537 136.32

Budget du service de l'eau

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		69 979.22		186 054.70		256 033.92
Opérations de l'exercice	8 820.43	27 747.67	132 447.75	148 168.62	141 268.18	175 916.29
TOTAUX	8 820.43	97 726.89	132 447.75	334 223.32	141 268.18	431 950.21
Résultat de clôture		88 906.46		201 775.57		290 682.03
Restes à réaliser						
Totaux cumulés	8 820.43	97 726.89	132 447.75	334 223.32	141 268.18	431 950.21
RESULTATS DEFINITIFS		88 906.46		201 775.57		290 682.03

Budget du service de l'assainissement

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		87 917.81		284 127.78		372 045.59
Opérations de l'exercice	55 535.20	57 574.55	105 689.30	160 069.34	161 224.50	217 643.89
TOTAUX	55 535.20	145 492.36	105 689.30	444 197.12	161 224.50	589 689.48
Résultat de clôture		89 957.16		338 507.82		428 464.98
Restes à réaliser	12 000.00				12 000.00	
Totaux cumulés	67 535.20	145 492.36	105 689.30	444 197.12	173 224.50	589 689.48
RESULTATS DEFINITIFS		77 957.16		338 507.82		416 464.98

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat de fonctionnement du budget communal de 2021

réf : 2022-08

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif du budget communal l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'AFFECTER le résultat de fonctionnement du budget communal de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	189 027.29
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	506 292.69
C. résultat à affecter	695 319.98
= A + B (hors restes à réaliser	
(si C négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	

Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	4 891.34
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
<u>E. soldes des restes à réaliser</u> (précédé de + ou -)	- 163 075.00
Besoin de financement	
Excédent de financement	
F. Besoin de financement = D + E	158 183.66
AFFECTATION = C = G + H	695 319.98
1) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement	158 183.66
G = au minimum couverture du besoin de financement en F	
2) H . Report en fonctionnement R 002	537 136.32
Déficit reporté D 002	

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat de fonctionnement du budget assainissement de 2021

réf : 2022-09

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif du budget assainissement l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'**AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget assainissement de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	54 380.04
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	284 127.78
<u>C. résultat à affecter</u>	338 507.82
= A + B (hors restes à réaliser	
(si C négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	89 957.16
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
<u>E. soldes des restes à réaliser</u> (précédé de + ou -)	- 12 000.00
Besoin de financement	
Excédent de financement	
F. Besoin de financement = D + E	338 507.82
AFFECTATION = C = G + H	
1) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum couverture du besoin de financement en F	
2) H . Report en fonctionnement R 002	338 507.82
Déficit reporté D 002	

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation du résultat de fonctionnement du budget eau de 2021

réf : 2022-10

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif du budget eau l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement ,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'**AFFECTER** le résultat de fonctionnement du budget eau de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat de fonctionnement	
	15 720.87
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	186 054.70
<u>C. résultat à affecter</u>	201 775.57
= A + B (hors restes à réaliser	
(si C négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -)	88 906.46
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	0.00
<u>E. soldes des restes à réaliser</u> (précédé de + ou -)	
Besoin de financement	
Excédent de financement	
F. Besoin de financement = D + E	
AFFECTATION = C = G + H	201 775.57
1) G. Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum couverture du besoin de financement en F	
2) H . Report en fonctionnement R 002	201 775.57
Déficit reporté D 002	

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vote les budgets annexes de l'exercice 2022

réf : 2022-11

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : D'**ADOPTER** les budgets annexes de l'exercice 2022 comme suit :

1- budget du service eau :

le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'exploitation : 333 846.87 €

- section d'investissement : 120 227.46 €

2 - budget du service assainissement:

le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section d'exploitation : 476 853.79 €

- section d'investissement : 180 543.35 €

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention au SIERP

réf : 2022-12

Monsieur le Maire présente le devis estimatif établi pour une opération d'éclairage public par la société CITEOS. Le coût de cette opération s'élève à 41 134.70 € H.T.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : de **REALISER** l'opération d'éclairage public.

Article 2 : d'**ACCEPTER** l'offre de la société CITEOS pour un montant de 41 134.70 € H.T.

Article 3 : d'**INSCRIRE** cette somme au budget communal.

Article 4 : de **SOLLICITER** le SIERP afin d'obtenir une subvention et l'autorisation du préfinancement pour la réalisation de ces travaux.

Article 5 : d'**AUTORISER** le Maire ou un adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, à signer tous documents relatifs à cette opération.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Informations et affaires diverses :

Le Conseil Municipal est informé :

- Rappel de la réunion sur le projet de police municipale avec les communes d'Ascoux, Escrennes et Dadonville.
- Cabinet de télémédecine : le nouveau dispositif du cabinet de Boynes a été expliqué : 3 infirmières et 1 médecin. Les consultations s'obtiennent sur rendez-vous. Pour commencer, le cabinet ouvre le jeudi après-midi. Par la suite, les infirmières pourront ajuster les propositions de créneaux au fur et à mesure du nombre de demandes, pour atteindre à terme un maximum de 6 jours par semaine. Si nécessaire, un médecin supplémentaire viendra compléter l'offre. Le médecin référent exerce en présentiel sur Montargis, ce qui permettra aux patients de pouvoir obtenir s'ils le souhaitent des rendez-vous directement à son cabinet.
- Course bleue (marathon de l'autisme) le samedi 2 avril : les participants traverseront notre village entre 9 heures et 10 heures. Vous pouvez venir les encourager sur le parcours. En soutien à cette course solidaire, nous souhaiterions également autant que cela est possible que vous partagiez cette aventure de la façon dont vous le souhaitez à la couleur bleue (décorations bleues sur les maisons, porter un haut bleu...).
- Spectacle gratuit "Choeur de Safran" au cirque dimanche 27 mars.
- Accueil d'une famille Ukrainienne : le logement communal est prêt à accueillir une famille. La Préfecture reste en contact avec nos services.
- L'aire de jeux rue du Moulin Vieux est en cours de réalisation.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au jeudi 7 avril 2022.

Séance levée à: 20:50



En mairie, le 24/03/2022
Le Maire
Thierry BARJONET